

Boulangerie artisanale

Artisanat Alimentaire



Pourquoi voter FO ?

Parce que vous êtes notre préoccupation.

Parce que Force Ouvrière, dans la **branche de la boulangerie artisanale**, va de pair avec l'amélioration de votre pouvoir d'achat et de vos conditions de travail.

GRILLE DE SALAIRES

Force Ouvrière veille, lors des négociations, à ce que la grille soit décrochée du SMIC et que les écarts entre les coefficients soient maintenus afin que les salariés de la branche aient de réelles perspectives d'évolution.

ACCORD FRAIS DE SANTÉ

Contesté lors de sa signature il y a 3 ans, cet accord s'avère finalement des plus bénéfique pour les salariés qui voient les garanties évoluer année après année.

Il a notamment mis en place un comité d'experts qui mène des actions de prévention sur les maladies de la profession. Après une campagne sur la carie dentaire en 2008, la dernière en date a porté sur l'asthme du boulanger et permis aux salariés de bénéficier gratuitement d'une consultation et d'une radio.

PRIME DE FIN D'ANNÉE

Elle se monte à 3.84% du salaire annuel de référence. Son montant devrait être régulièrement réévalué et constitue un point de départ pour la négociation d'un 13^{ème} mois que Force Ouvrière voudrait voir instauré dans chaque branche d'activité.

INDEMNITÉ POUR FRAIS PROFESSIONNELS

Seule branche artisanale alimentaire à en bénéficier, la boulangerie dispose d'une indemnité de repas d'un montant de 5,04 €/jour (tarif 2011).

Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche de la boulangerie artisanale.

Qu'attendre de l'avenir ?

Force Ouvrière s'engage :

- L'augmentation du pourcentage de la prime de fin d'année. À terme, ce montant devra atteindre celui d'un **13^{ème} mois**.
Dans l'immédiat, Force Ouvrière souhaite veiller à ce que cette prime soit réévaluée régulièrement, alors que son montant n'a pas changé depuis 1996.
- Les salariés du secteur devraient pouvoir bénéficier de plus d'avantages sociaux. Ainsi, Force Ouvrière revendiquera la mise en place de chèques vacances pour les salariés de la branche.

Pour en savoir plus sur les modalités et conditions de ces acquis, rendez-vous sur www.fgtafo.fr



» Du 28 novembre au 12 décembre **VOTEZ FO** »

Force Ouvrière **représente vos intérêts**



www.info-tpe.fr

Boucherie artisanale

Artisanat Alimentaire



Pourquoi voter FO ?

Parce que vous êtes notre préoccupation.

Parce que Force Ouvrière, dans la **branche de la boucherie artisanale**, va de pair avec l'amélioration de votre pouvoir d'achat et de vos conditions de travail.

Pour en savoir plus sur les modalités et conditions de ces acquis, rendez-vous sur www.fgtafo.fr

GRILLE DE SALAIRES

Force Ouvrière veille, lors des négociations à ce que la grille soit décrochée du SMIC et que les écarts entre les coefficients soient maintenus afin que les salariés de la branche de réelles perspectives d'évolution. Ainsi, le premier coefficient atteint 1 471 € / mois, soit 72,63 € de plus que le SMIC.

PRÉVOYANCE

Les salariés du secteur de la boucherie artisanale bénéficient d'une garantie de ressources en cas de maladie ou d'accident, ainsi que d'une garantie décès et invalidité.

L'accord de branche prévoit par ailleurs une rente temporaire de conjoint substitutive et une rente d'éducation.

Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche de la boucherie artisanale.

Qu'attendre de l'avenir ?

Force Ouvrière s'engage :

- A ouvrir des négociations en vue de faire bénéficier les salariés de la branche d'un **13^{ème} mois**.
- Les salariés du secteur devraient pouvoir bénéficier de plus d'avantages sociaux. Ainsi, Force Ouvrière ouvrira dès 2012 des négociations afin de pouvoir les faire bénéficier de **chèques vacances**.
- A mettre en place un **régime frais de santé pour tous les salariés** de la profession.
- A désigner un OPCA de branche afin de financer la formation professionnelle continue.



» Du 28 novembre au 12 décembre **VOTEZ FO** »
Force Ouvrière **représente vos intérêts**



www.info-tpe.fr